



Refus de remboursement de pret suite à décès

Par **jma974**, le **13/10/2011** à **10:13**

Bonjour, Suite au décès de mon père, la CACI refuse de prendre en charge le remboursement du pret immobilier en cours et se base sur le fait qu'il était sous traitement medical. La cause de son décès est le cancer sans lien avec son ancienne pathologie. Ma mère se retrouve à payer l'intégralité de l'écheance et c'est très difficile. Quels sont nos recours possible ? Merci d'avance. Cordialement.

Par **chris_ldv**, le **13/10/2011** à **10:46**

Bonjour, Contactez un avocat pour analyser le contrat souscrit entre votre père décédé et cet organisme afin de voir s'il est opportun d'engager une action en justice. Cordialement,